

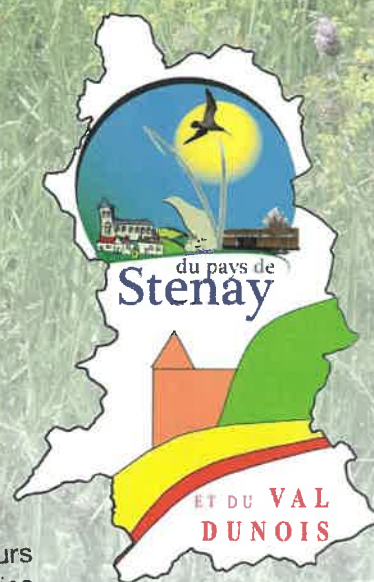
Bulletin Intercommunal

de la
Communauté de Communes
du Pays de Stenay et du Val Dunois

JANVIER 2019

SOMMAIRE

Édito	2
Ordures ménagères	3-5
Travaux Voirie	6
Infosite Natura 2000 (détachable)	7-10
Scolaire/Cantine	11
RAM	12



Prairies fleuries primées dans le cadre du Concours
Général Agricole des Pratiques Agro Ecologiques « Prairies
et Parcours » (millésime 2019)

Aincreville, Autreville Saint Lambert, Baâlon, Bantheville, Beauclair, Beaufort en Argonne, Briellules sur Meuse, Brouennes, Cesse, Cléry le Grand, Cléry le Petit, Cunel, Dannevoux, Doulcon, Dun sur Meuse, Fontaines Saint Clair, Halles sous les Cotes, Inor, Lamouilly, Laneuville sur Meuse, Liny devant Dun, Lion devant Dun, Luzy Saint Martin, Martincourt sur Meuse, Milly sur Bradon, Mont devant Sasse, Montigny devant Sasse, Moulins Saint Hubert, Mouzay, Murvaux, Nantillois, Nepvant, Olizy sur Chiers, Pouilly sur Meuse, Sasse sur Meuse, Saulmory-Villefranche, Sivry sur Meuse, Stenay, Villers devant Dun, Vilosnes-Haraumont, Wiseppe.

En ce début de 2019, permettez-moi de vous présenter mes vœux les meilleurs pour vous et vos familles.

Vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos diverses activités.

Malheureusement ces vœux sont déjà ternis, par la récente nouvelle de fermeture d'une ligne de production de la papeterie. Cette fermeture affecte toute notre communauté, l'ensemble de ses communes, l'ensemble de ses familles.

Bien entendu la CODECOM affiche son soutien à tous ces salariés aujourd'hui incertains de conserver leur emploi et demain pour beaucoup confrontés à la recherche d'une nouvelle activité.

Mais que peut faire la CODECOM au-delà de la signature d'une motion de soutien et de sensibilisation faite auprès des élus départementaux, régionaux et même nationaux ainsi qu'aux services de l'état.

J'ai personnellement interpellé l'ancien ministre Stéphane Travers lors du déplacement du chef de l'état à Douaumont. Ce dernier m'a indiqué qu'il comprenait l'ampleur de la catastrophe à l'échelle d'un territoire comme le nôtre et qu'il allait suivre de près ce dossier étant lui-même de par sa vie professionnelle proche du métier de la papeterie.

A quelques kilomètres de là, à Cléry-le-Petit l'ambiance est beaucoup plus sereine avec la reprise de la fromagerie Bel par Schreiber Foods Group et la création d'environ 120 nouveaux postes. Les premières embauches sont déjà réalisées et l'effectif devrait être au complet pour fin février. C'est, vu le contexte, une formidable bouffée d'oxygène pour notre CODECOM.

Nous ne devons pas perdre espoir, quelques petites ou moyennes entreprises s'installent chez nous, KEOLIS avec sa flotte de bus, CEMAO pour l'entretien des barrages, des contacts ont lieu régulièrement avec des entrepreneurs désireux de s'installer sur la ZAC

Notre territoire demeure attractif, notre seul but est de vouloir le faire vivre, de le développer, les élus de la CODECOM, chacun dans leurs domaines, s'y emploient au quotidien.

Au nom de la CODECOM et, à vous toutes et tous courage et espoir pour cette année 2019.

Daniel GUICHARD

Président



Photos des vœux aux personnels



HARMONISATION DU MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Comme il l'a été annoncé dans notre précédent numéro, par décision du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2018, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) comme mode de financement du service Ordures Ménagères sera généralisée à l'ensemble de notre territoire à partir du 1^{er} janvier 2019.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), en vigueur jusqu'ici sur l'ancien Pays de Stenay, sera donc supprimée de la taxe foncière.

Pourquoi ce choix ? Petits rappels...

La TEOM, qu'est-ce que c'est ?

La TEOM est un impôt local, calculée sur la base du foncier bâti et perçue avec la Taxe Foncière. Son montant varie donc en fonction de la valeur de l'immeuble, **sans lien avec la quantité de déchets produite**. Elle est due par **les propriétaires** soumis à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

Avec un taux de 4,5% sur les bases du foncier bâti, **la TEOM ne finançait que 30% environ des coûts de service sur le Pays de Stenay** (le solde étant financé par le budget général, et donc, par les autres taxes locales). Pour arriver à l'équilibre, le taux de TEOM devrait se situer aux alentours de 15%, entraînant, dans tous les cas, une hausse conséquente

Et la REOM ?

La REOM est appliquée directement aux producteurs de déchets, c'est-à-dire à tous **les usagers du service**, ménages, professionnels et administrations.

Dans ce cas, le recouvrement prend la forme d'une facturation, **adressée directement à l'utilisateur**, qu'il soit **propriétaire ou locataire**.

Le montant global perçu via la REOM doit permettre de couvrir intégralement les charges du service de gestion des déchets. Il existe donc une corrélation directe entre la quantité de déchets produite sur le territoire et le montant de cette redevance.

De plus, dans le cas d'une REOM, le budget se doit d'être équilibré : il ne doit y avoir ni déficit, ni bénéfice. Ce qui signifie que moins le coût de service est élevé, moins le montant de la redevance facturée à l'utilisateur le sera. Les efforts de chacun pour la réduction des déchets et l'amélioration du recyclage ont donc un effet sur le montant de la redevance.

Situation sur notre territoire

Concrètement, pour l'ex Pays de Stenay, le montant de TEOM perçue en 2016 (avant fusion) était de 177 600 €, alors que le coût de gestion du service, déduction faite des ventes de matériaux et des soutiens, représentait 578 335 € *, soit une centaine d'euros environ par habitant et par an.

Soit une différence de 400 000 € environ, financée par le budget général de la CODECOM.

Comme expliqué précédemment, avec la mise en place de la redevance, l'intégralité des coûts de gestion des ordures ménagères devra être couverte par la facturation faite directement aux usagers.

Les 177 600 € de TEOM seront donc supprimés des taxes foncières sur les propriétés bâties de l'ancienne CODECOM du Pays de Stenay.

Par ailleurs, les 400 000 € pris sur le budget général, qui ne seront plus nécessaires au financement du service OM, seront restitués aux habitants, par le biais d'une baisse des taxes locales, dont les modalités restent à définir.

Nos services étudient actuellement les différentes possibilités qui permettront de limiter l'impact financier de cette mise en œuvre sur le territoire, et donc de diminuer la pression fiscale sur les ménages.

DU CÔTÉ DE NOS DÉCHETS



Mise en place de la REOM

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera donc généralisée à l'ensemble de notre territoire à partir de 2019.

Pour la première année, c'est la grille tarifaire déjà existante sur l'ancien Val Dunois qui sera mise en œuvre pour toute la CODECOM. Ainsi, pour les ménages, le montant de la redevance sera calculé en fonction de la composition du foyer (nombre de personnes).

Pour les non-ménages (commerçants, artisans, entreprises, administrations...), un forfait sera appliqué, en fonction de catégories.

Là encore, la grille tarifaire déjà existante sera utilisée, même si certaines adaptations ont été apportées.

* Source : matrice des coûts 2016

Composition des ménages	Montant annuel de REOM
Foyer 1 personne	113 €
Foyer 2 personnes	198 €
Foyer 3 personnes et +	242 €
Résidence secondaire	113 €
Activités commerciales catégorie 1*	25 €
Activités commerciales catégorie 2*	80 €
Activités commerciales catégorie 3*	150 €
Activités commerciales catégorie 4*	198 €
Exploitations agricoles	25 €
Résidents maison de retraite (par résident)	61 €
Maison de santé	200 €
Communes de moins de 100 habitants	100 €
Communes entre 100 et 500 habitants	150 €
Communes entre 500 et 1 000 habitants	200 €
Communes de plus de 1 000 habitants	500 €
Écoles de moins de 150 élèves	200 €
Écoles de plus de 150 élèves	400 €
Microcrèche	300 €
Collège - Lycée de Stenay	1 500 €
MFR (établissement et location salle)	500 €
EMP, foyers d'accueil, centre social	200 €
Terrain de camping (par emplacement)	6,50 €
Aire de camping-car (par emplacement)	6,50 €
Chantiers d'insertion, CAT	200 €

Redevance OM – Tarifs 2019

* retrouvez le détail des catégories sur le site de la CODECOM

DU CÔTÉ DE NOS DÉCHETS

Du côté des déchèteries : du changement pour les professionnels

Notre territoire dispose de deux déchèteries, à Stenay et à Briulles-sur-Meuse.

Sur ces deux sites, la gestion de l'accès des professionnels était différente.

Dans le cadre de l'harmonisation du mode de financement du service de gestion des déchets ménagers, il fallait donc également harmoniser le mode de fonctionnement des déchèteries pour les professionnels.

Par décision du Conseil Communautaire, à partir de 2019, c'est le modèle déjà existant sur la déchèterie de Stenay qui sera généralisé aux deux sites.

Ainsi, pour pouvoir accéder au site de Briulles-sur-Meuse, comme à celui de Stenay, les professionnels devront se munir d'une carte d'accès délivrée par nos services et accepter le règlement de la déchèterie.

Le montant annuel de cette carte s'élève à 150 €, auquel s'ajoute une participation de 10 € par passage.

Les entreprises souhaitant accéder à l'une ou l'autre des déchèteries peuvent, dès à présent, demander leur carte pour 2019.

Pour plus de renseignements, merci de vous adresser aux services de la CODECOM.



Déchèterie

Afin de déterminer au plus juste la composition des ménages, une enquête en porte-à-porte sera réalisée sur les communes de Stenay et de Mouzay.

Des agents enquêteurs se présenteront à votre domicile dès le mois de février. Ils seront munis d'un badge et d'une lettre d'accréditation de la Communauté de Communes.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Pour les autres communes, ce sont les mairies qui se chargeront de récupérer les informations nécessaires.

La CODECOM a en charge la gestion et l'entretien de la voirie intercommunale.

Le coût de cet entretien est élevé.

L'étude faite récemment par un Bureau d'Études a estimé que sur les 11 années à venir, le coût d'entretien de l'ensemble de la voirie s'élevait à la somme de 2 957 000 €.

L'article L141-9 du code de la voirie routière prévoit quant à lui que :

« Toutes les fois qu'une voie communale entretenue à l'état de viabilité est habituellement ou temporairement soit empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations anormales, soit dégradée par des exploitations de mines, de carrières, de forêts ou de toute autre entreprises, il peut être imposé aux entrepreneurs ou propriétaires des contributions spéciales, dont la quotité est proportionnée à la dégradation causée. »

Les dépôts de grumes sur la Voie Communale, pour faciliter les exploitations forestières ou l'affouage, peuvent être autorisés. Cette autorisation contient les conditions liées à la sécurité, la dégradation de la chaussée, l'écoulement des eaux pluviales, l'accès aux propriétés riveraines et la limitation dans le temps de cette facilité.

Fumiers et détritux ayant un caractère permanent, doivent être implantés à 35 mètres minimum de l'emprise des Voies Communales.

C'est pourquoi nous demandons à toutes les Communes ou propriétaire ayant l'intention de réaliser des travaux de ce type dans l'emprise de la Voirie Intercommunale de se déclarer à la CODECOM afin qu'un état des lieux soit établi.

Cet état des lieux permettra aux propriétaires ou entrepreneurs la remise en état si nécessaire des dégradations apportées.



Les dernières actualités du site Natura 2000 de la VALLÉE DE LA MEUSE – SECTEUR DE STENAY

Le site Natura 2000 « Vallée de la Meuse – Secteur de Stenay » est un site exceptionnel marqué par une diversité de milieux naturels et semi-naturels, mais également par la présence d'espèces animales et végétales patrimoniales et protégées.

Pour faire vivre et connaître ce site remarquable, la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois se charge de la mise en œuvre de la gestion du site. Afin de l'appuyer dans cette mission, le CPIE de Meuse s'est vu confier l'animation du site : relation avec les agriculteurs, réalisation d'inventaire faune et flore, animation nature pour les scolaires et le grand public,...



Agrion de Mercure
(Dessin : Zoé BLANCHET)

L'inventaire des libellules

Le CPIE de Meuse a souhaité réactualiser les inventaires sur les libellules au sein du site Natura 2000. Pour mener à bien cette mission, une stagiaire spécialisée dans les libellules a été recrutée : Zoé Blanchet. Elle a alors sillonné le site Natura 2000 à l'aide d'une paire de jumelles, d'un filet à papillon et d'un guide d'identification. Cet inventaire, qui s'est déroulé du mois de mai à août, a permis de confirmer la présence d'espèces intéressantes pour le département de la Meuse, comme l'*Agrion de Mercure* (dessin ci-dessus) ou encore l'*Aeschna affine*.

Pour compléter les inventaires à pied, une **session en canoë** a été réalisée le week-end du 30 juin au 1^{er} juillet. L'objectif d'un tel événement était de récolter, à la main, les **exuvies** (dépouilles larvaires) de libellules le long de la berge de la Meuse. Le canoë se prête parfaitement à l'exercice, de quoi s'immerger en pleine nature et profiter en plus du grand soleil !

A l'issue de ces deux journées, ce sont 1248 exuvies de libellules qui ont été récoltées ! La quasi-totalité des exuvies récoltées (1234) provient du *Gomphes à pinces*. Les autres proviennent d'autres espèces beaucoup plus discrètes comme la *Grande Aeschna*, l'*Anax empereur* ou la *Cordulie métallique*.



Une exuvie

Natura 2000, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Natura 2000 est un réseau européen constitué de sites naturels, terrestres et marins, visant à préserver durablement des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à forts enjeux de conservation en Europe. Ce réseau s'appuie sur deux directives européennes : la Directive « Oiseaux » et la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Ce sont dans ces directives que sont listées les espèces et les habitats d'intérêt communautaire permettant la désignation d'un site en zone Natura 2000. La constitution de ce réseau a deux objectifs principaux : **préserver la biodiversité** et **valoriser le patrimoine naturel** de nos territoires.

L'engagement des agriculteurs en faveur de la biodiversité

Les enjeux environnementaux sur le site Natura 2000 « Vallée de la Meuse-Secteur de Stenay » sont nombreux : préservation des oiseaux prairiaux, conservation de la flore, maintien des zones humides,...

Afin de pérenniser les espèces et les milieux présents, l'implication des acteurs locaux est essentielle.

C'est pourquoi, depuis plus d'une vingtaine d'années, une cinquantaine d'agriculteurs se sont engagés dans des **mesures agro-environnementales** (MAEC), mesures en faveur de la biodiversité. Elles se déclinent selon les enjeux du site, et deux mesures phares se distinguent :

- **La fauche tardive** (après le 30 juin) permet aux espèces végétales protégées de monter en graine et ainsi pérenniser l'espèce sur le site ;
- **La fauche très tardive** (après le 20 juillet) permet aux oiseaux vivant dans les prairies de pouvoir mener à terme leurs nichées.

En effet, une espèce emblématique sur le site Natura 2000 est le **Râle des genêts**. Protégé à l'échelle nationale, cet oiseau prairial est surnommé le « roi des cailles ». Il est très discret dans son milieu naturel puisqu'il vit dans les prairies où la végétation est haute et dense. C'est au printemps, lors de la période de reproduction, que le chant particulier du mâle résonne dans les prairies. Constitué de 2 syllabes, son chant râpeux lui a valu son nom latin : « *Crex crex* ».

Le **Râle des genêts** est en très forte régression en France, à cause de plusieurs facteurs : diminution et disparition de son habitat naturel, destruction des nids,...



MAIS POURQUOI RÉALISER DES fauches tardives ?

Afin d'obtenir un foin de bonne qualité et nutritivement intéressant pour les animaux d'élevages, les prairies sont normalement fauchées aux alentours de mi-mai.

Or, le Râle des genêts réalise sa **première nichée début mai** dans ces prairies, la nichée sera donc détruite en cas de fauche de la parcelle. **Retarder la date de fauche à fin juillet optimise les chances de survie de la première nichée** et permet potentiellement de réaliser une deuxième nichée fin juin !



Le jury du concours des « prairies fleuries »

Ça fleurit dans les prairies !

Suivi de fauche : les bénévoles en action !

Les fauches des prairies sont un moment particulièrement délicat pour le **Râle des genêts** : non seulement son habitat disparaît mais il risque également de finir sa vie dans la faucheuse.

Afin d'éviter cette fin fatale pour le râle, les agriculteurs **diminuent la vitesse** de leur tracteur et réalisent la **fauche de manière centrifuge** : ils fauchent de l'intérieur de la parcelle vers l'extérieur, permettant ainsi aux oiseaux de pouvoir fuir de la parcelle.

Chaque année, le CPIE de Meuse mobilise les bénévoles afin de suivre les fauches : les observateurs se postent à chaque coin de la parcelle et veillent à ce que les râles soient bien évacués en dehors de celle-ci.

Cette année, **une quinzaine de bénévoles** s'est investi auprès de l'équipe du CPIE de Meuse, permettant le suivi de 130 ha de prairie. Le bilan pour le râle est assez positif : en 2017, seulement 5 râles avaient été observés, en 2018, ce sont au moins **33 Râles des genêts** qui ont été sauvés.

Toute l'équipe du CPIE de Meuse remercie les bénévoles et les agriculteurs sans qui la préservation du Râle des genêts ne serait possible.



Le Râle des genêts



Dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site de la Vallée de Meuse-secteur de Stenay, la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois a souhaité mettre en avant les savoir-faire des éleveurs qui ont su conserver des prairies de qualité. C'est pour cette raison que la CODECOM s'est inscrite comme territoire organisateur du **Concours Général Agricole « Pratiques Agro écologiques - Prairies et Parcours »**, plus connu sous son ancienne appellation « prairies fleuries », et a ouvert sa première édition du concours ce printemps (millésime 2019, remise des prix au Salon de l'Agriculture en 2019 pour les lauréats au niveau national).

Le 5 juin dernier, le jury s'est donc déplacé chez les **5 éleveurs qui s'étaient portés candidats** au concours.

Le jury était composé :

- d'un expert en apiculture, M Jean- Paul GODET du Cercle Apicole Nord Meusien,
- d'un expert en agronomie, Patrice HILAIRE, chef d'équipe Natura 2000 et jury du concours depuis plusieurs éditions sur le territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine,
- d'un expert en botanique, M Jean-Louis MIGEON, membre de l'association de botanistes FLORAINE.

Le jury s'est déplacé sur 5 parcelles, réparties entre Liny-devant-Dun et Pouilly-sur-Meuse, avec le point commun d'être situées en Vallée de Meuse. Néanmoins, les pratiques agricoles sur ces parcelles étaient très différentes. Le choix n'est pas facile pour le jury, qui a reconnu le niveau élevé de ces parcelles avec une flore diversifiée et parfois remarquable.

Un très grand merci aux agriculteurs qui se sont prêtés au jeu du concours et aux membres du jury pour leur implication tout au long de cette journée !

Les résultats seront annoncés prochainement avec une remise des prix en fin d'année....

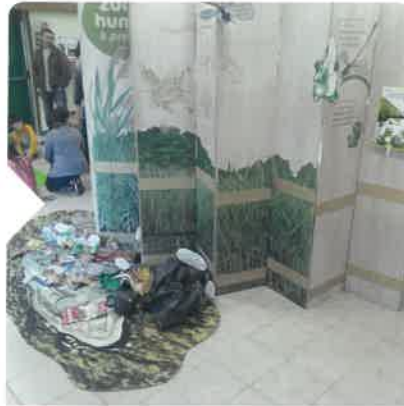


Animations et sensibilisation des scolaires et du grand public

L'équipe éducatrice du CPIE de Meuse est intervenue auprès de **plus de 300 élèves** pour faire découvrir les richesses de la Vallée de la Meuse !

Deux temps forts ont marqué cette saison d'animation : l'**exposition** dans les locaux de la Capitainerie et des **sorties de découverte de la biodiversité** lié aux zones humides de la Vallée de la Meuse.

Dans les locaux de la Capitainerie, les élèves ont pu découvrir l'exposition du Parc Naturel Régional de Lorraine « Des zones humides à préserver » ainsi que le jeu « Fleuve Meuse », élaboré par le CPIE de Meuse. Au travers des différentes activités proposées par l'exposition, l'animateur a pu présenter les zones humides qui composent le site Natura 2000 et également identifier quelques espèces avec les enfants. Grâce au jeu Fleuve Meuse, les élèves ont été amenés à aménager de façon ludique la vallée de la Meuse. Ainsi, ils ont découvert les espèces emblématiques (Rôle des genêts,



Courlis cendré, Cuivré des marais, ...), leur milieu de vie et les enjeux de conservation liés aux activités humaines.

Pour concrétiser toutes les notions apportées lors de cette première demi-journée, les élèves se sont ensuite rendus sur le terrain pour découvrir la biodiversité que l'on rencontre sur ces sites naturels. Lors de cette intervention, les élèves ont découvert les invertébrés aquatiques (pêche, observation et détermination) ainsi que les insectes que l'on trouve dans les prairies (capture, observation, classification jusqu'à l'ordre).

L'animation de ces deux temps aura donc permis aux jeunes du territoire de **découvrir**

de façon très pratique une petite partie de la biodiversité de la zone Natura 2000 mais également d'appréhender les autres espèces plus difficile à voir tel que le Rôle des genêts et de comprendre les **enjeux liés à la préservation des milieux de ces espèces.**

A venir : LA 6^{ÈME} ÉDITION DE «LA NATURE EN FÊTE» (MAI 2019)

VOUS SOUHAITEZ en savoir plus ?

L'OPÉRATEUR DU SITE NATURA 2000 :

CPIE de Meuse
14 rue Chaude
55160 Bonzée
03.29.87.36.65

Contact : **Alexandra LE MANCHEC**
alexandra.lemanche@cpie-meuse.fr

LE MAITRE D'OUVRAGE DU SITE NATURA 2000 :

**Communauté de Commune
du Pays de Stenay et du Val Dunois**
6 D, avenue de Verdun
55 700 Stenay
03.29.80.31.81

Contact : **Marie REYNÉ**
eau-natura@cstenaydun.fr



Les financeurs de l'action :



Communauté de Communes
du Pays de
Stenay et du Val Dunois

Animations de Noël

Pour clore l'année 2018, l'ensemble des enfants scolarisés en maternelle et primaire, soit 774 élèves, des écoles de Dun-sur-Meuse, Dannevoix, Laneuville, Mouzay, Sivry-sur-Meuse et Stenay, ont participé à des animations de Noël offertes et mises en place par la Communauté de Communes.

Les 300 élèves de maternelle ont pu participer, répartis sur 3 matinées, à une animation présentée par la Sorcière Grabouilla, composée d'un spectacle, puis d'ateliers de jeux coopératifs. Cette animation a ravi les enfants comme les enseignants et accompagnateurs, laissant pleinement les enfants participer. Pour clore ces matinées, les enfants ont eu la visite du Père Noël, qui pour les faire patienter, leur a apporté et distribué des friandises.

Les élèves de primaire, quant à eux, se sont rendus à Stenay, à la salle multiculturelle l'Autre Cité pour assister, répartis sur quatre séances, à des projections de films d'animation, le Grinch pour certains et Astérix et le secret de la potion magique pour d'autres. Chaque élève s'est également vu remettre des friandises.

Des animations qui ont bien plu à l'ensemble des enfants, enseignants et accompagnateurs.



Cantine

À l'occasion du repas de Noël, les réfectoires du territoire se sont mis aux couleurs des fêtes. Les équipes d'animations de cantine, ont œuvré en mettant en place de belles décorations et même de beaux pliages de serviettes pour le repas des fêtes.



Pour les parents-employeurs, le CMG : tout devient plus simple en mars 2019

A compter de mars 2019, le complément de libre choix du mode de garde (CMG) évolue pour vous simplifier la vie !

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant. Le fonctionnement de ce dernier évolue en mars 2019, mais les conditions et les montants du CMG seront inchangés.

A compter de mars 2019, Pajemploi versera le CMG sur votre compte bancaire. Votre MSA ou votre Caf restera votre interlocuteur pour toute nouvelle demande ou changement de situation susceptible de faire évoluer le montant de l'aide (évolution des revenus, changement de mode de garde, changement de situations,...).

Une vue immédiate du coût réel de ses frais de garde dès la déclaration en ligne ! A la suite de votre déclaration mensuelle, le centre national Pajemploi vous communiquera directement le montant du CMG auquel vous avez droit. Vous saurez ainsi combien vous coûte réellement la garde de votre enfant. Il vous versera rapidement le CMG sur votre compte.

Il continuera d'établir le bulletin de salaire de votre salariée et de prélever les cotisations restant à votre charge. Comme aujourd'hui, vous verserez le salaire à votre salariée.

Une seule démarche : renseigner vos coordonnées bancaires avant le 1^{er} février 2019.

Pour continuer de recevoir votre CMG, renseignez vos coordonnées bancaires dès maintenant dans la partie « Gérer mes coordonnées bancaires » de votre compte en ligne sur www.pajemploi.urssaf.fr. Pour les parents employeurs qui ont déjà effectué cette démarche, il leur suffit d'accepter les conditions générales d'utilisation sur leur compte en ligne Pajemploi.

Obligations vaccinales : L'article L. 3111-1 du Code de la Santé Publique relatif à la vaccination obligatoire, prévoit que chaque **assistant maternel** doit contrôler la réalisation des vaccinations obligatoires des enfants dont elle assure l'accueil. A cet effet chaque assistant maternel du territoire a reçu un courrier de la PMI, par l'intermédiaire du RAM, l'informant de l'**obligation de contrôler** à l'aide d'un tableau récapitulatif par âge des vaccins obligatoires depuis le 1^{er} juin 2018.

Les familles ont le choix de fournir : soit un document signé d'un professionnel de santé autorisé à vacciner qui atteste que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires ou soit une copie des pages vaccinations du carnet de santé. <https://vaccination-info-service.fr/>

Réunion information « Discipline Positive »

communiquer autrement avec les enfants et les adolescents

Mardi 12 février 2019 de 19h à 20h30

à STENAY à la CODECOM Pays de Stenay et du Val Dunois

Il passe son temps devant les écrans

J'ai peur qu'il décroche à l'école...

Il ne me dit rien...

Bâtiment
Maçonnerie - Façades
Charpente - Couverture - Zinguerie
Menuiseries intérieures & extérieures
Doublage isolation
Chape fluide
Carrelage - Faïence
Zone du Bouvret - DUN SUR MEUSE
Contact: robin@robinconstructions.fr

Travaux publics
Aménagements extérieurs
Enrobés
Pose de Bordures
Adduction d'eau potable
Assainissement collectif & individuel
Béton désactivé ou imprimé
Tél. 03.29.80.88.93
Site: www.robinconstructions.fr

- Pose antennes
- Alarmes
- Vidéo surveillance
- Multimédia

SARL GRANDPIERRE

ZAC des Cailloux - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 36 57 - sarl.grandpierre@wanadoo.fr



MENUISERIE GENERALE

BOIS - PVC - ALU
AGENCEMENT - CLISONS - ISOLATION

Des Menuisiers à votre service

9 rue Principale
55700 AUTREVILLE
03 29 80 44 09



Pascal et Claire ESPRIT

Agents Généraux d'Assurance
intermédiaires en opération de banque

8 rue de l'Hôtel de Ville
54280 LONGUYON

8 rue de l'Hôtel de Ville
55110 DUN SUR MEUSE

☎ 03.82.39.57.00

☎ 03.29.83.65.07

✉ agence.esprit@axa.fr

✉ agence.esprit.dun@axa.fr

Banque Epargne Assurances

n°onas 07 014 079 - 11.060 805 réinventons / notre métier AXA



Siège social
87 avenue Joffre
55100 VERDUN

STENAY • VERDUN

Hospitalisation | Sortie | Transfert | Consultation | Rayons | Dialyse | Rééducation

Agence de Stenay

5 rue des Sorbiers - ZAC des Cailloux - 55700 STENAY

03 29 84 55 57

Agences N° 65 00 95 - 554 405 304 643 03919

Aucun personnel des hôpitaux ne peut vous imposer une ambulance, vous avez libre choix.

Décision ministérielle du 14/04/1988 choix

BRICO MARCHÉ BATI MARCHÉ
Pouvoir tout faire Moins cher

De lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

De lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 19h

Tél. 03 29 80 44 74

Tél. 03 29 88 06 89

STENAY
ZAC des Cailloux

JM HENRY



ASSAINISSEMENT

Vidange de fosses avec agrément
Pompage, débouchage
Curage de canalisations
Travaux d'assainissement

TRAVAUX DIVERS

Terrassement
Démoussage
Traitement de toitures
Travaux divers ...

12 rue des Prés
55110 DOULCON

06 03 92 90 91

JM HENRY



TOUS TRAVAUX ESPACES VERTS

BOIS

Tonte - Taille - Plantations
Défrichage - Paillage
Broyage de déchets verts
Pose de grillage - Aménagement ...

Elagage - Abattage
Affouage - Dessouchage
Rognage des souches
Plaquettes à paillage ...

Mail: entreprise.henryjm@gmail.com

AMBULANCE - V.S.L. CHEVANCE

Toutes distances
INOR 55700

TAXI

Tous transports

03 29 80 27 27
STENAY 55700

M.P.A. Du Val Dunois

Philippe - André MICHEL



06 32 24 46 18

Vente de Fer et Métaux
Mécanique Générale

Mail: mpadvd55@gmail.com

Z. A. La Cimenterie - 55110 Brieuilles sur Meuse

M'PEINTURE

LE PEINTRE EN BATIMENT AU FEMININ

INTERIEUR & EXTERIEUR
PAPIER PEINT & PEINTURE
PRODUITS DECORATIFS

Marie MASIN

Zone artisanale la cimenterie
55110 BRIEULLES/MEUSE

06 45 67 34 85 - 03 29 80 80 59

mpeinturedvd@gmail.com



L21 Merc 06 11 33 44 41

PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION



Mr FORGET xavier

zac des Cailloux - Route de Verdun

55700 STENAY

Tél. 03 29 85 27 84

Fax. 03.29.86.52.79

societe-meusienne-energies@orange.fr

SURPLUS MILITAIRE DE STENAY

Vente de vêtements et équipements militaires Toiles de tente et armoires métalliques d'occasion

16 rue de Munsterstadt

55700 Stenay

(à côté de PointP)

03 29 83 78 62

Ouvert du Mardi au Samedi

9h30-12h/14h-19h

surplusmilitairedestenay.com

Mail: surplus.militaire@live.fr

facebook: surplus militaire de Stenay

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE

ENERGIES RENOUVELABLES

GUY SOIGNEUX

Tél / Fax: 03 29 80 92 53

Portable: 06 08 70 75 73

19 rue de l'île 55110 DUN sur MEUSE

guysoigneux@aol.com www.guy-soigneux.com



Le Capiton

Tapissier décorateur

- Réfection sièges tous styles
- Confection rideaux sur mesure
- Pose de stores intérieurs
- Sellerie automobile
- Réfection et vente de literie

12, rue du Général de Gaulle

55700 Stenay

03 29 80 47 22

www.lecapiton.com

COLLET MOTOCULTURE

Dun/Meuse

03.29.86.50.41

www.collet-motoculture.fr



FORET VASION

Parc de Loisirs Verts



RD 964 - Intersection Vilosnes-Haraumont

55110 SIVRY SUR MEUSE

Tél: 06 74 06 39 49

www.foretvasion.com

Email: foret-vasion@orange.fr

EURL ODOUARD Christian
 Maçonnerie générale - Terrassement - Travaux de couverture
 Charpente - Isolation - Revêtement de sols et murs
 Menuiserie bois et PVC - Neuf ou rénovation

2, Route de Villers - 55110 MONTIGNY DEVANT SASSEY
 Tél : 03 29 80 85 42 Fax : 03 29 85 63 41 Portable : 06 30 53 89 67
 E-Mail : christian.odouard14@orange.fr
 Site : <http://www.odouard.com>

VASSART - CLAUDEL
 Deapes Funèbres
POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE FUNÉRAIRE
 9, Avenue de Verdun - 55700 STENAY
 @ : sa-vassart@wanadoo.fr
 ☎ 03.29.80.32.30

**FUNÉRARIUM - SALONS CLIMATISÉS - CONTRATS
 OBSÈQUES - TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN
 BIÈRE**

Valérie
Coiffure Mixte

55700 NEPVANT
 06 17 29 03 82 - 03 29 80 45 30

Chez Poupette
Gîte 2 personnes *Chambre d'hôtes*

www.gites-de-meuse.fr/gite-rural-a-stenay-dans-le-nord-meusien-55G660.html
www.facebook.com/chezpoupettestenay

2 rue Aristide Briand
 55700 STENAY
 03 55 13 62 26 / 06 02 71 64 88

EURL Arnaud GAVROY
 Tous Travaux
 du Bâtiment

55110 DOULCON

Tél. 06.83.33.82.98
 gavroy.arnaud@orange.fr

Eden'institut
 Soins visage et corps / épilation / onglerie

ouverture les
 mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à
 18h et les samedi, de 9h à 15h

07.70.47.64.38
 eden.champeaux@gmail.com
 11 rue de l'hôtel de ville
 55110 Din sur Meuse

**AGENDA
 DIAGNOSTICS**

**Agence Meuse
 Diagnostics Immobiliers**
Tél: 03 29 80 57 72
 agenda.meuse@orange.fr

A Mes Styl'
 11 rue de l'hôtel de ville
 55110 Din Sur Meuse
 03 29 80 90 15

**GÎTE
 RURAL**

Mr et Mme Claude ANSMANT
 2, rue Basse à Villefranche
 55110 SAULMORY-VILLEFRANCHE

Tél. 03 29 80 94 46
 Port. 06 21 41 30 71

CHOIX, QUALITE, SERVICE

Guinard
 2, rue MAGINOT
 STENAY
 03 29 80 41 41

les promos sur

**LETTREGE
 ADHESIF**

Décoration de véhicule
 Enseignes
 Eclairage LED
 Panneaux
 Vitrines
 Cartes de visite - Flyers
 Textiles...

ldimarco3@orange.fr
 55110 Sivry sur Meuse
03 29 85 89 76 - 06 31 55 44 41

Le Chanzy
 Restaurant - Pizzeria

Salle climatisée, Terrasse
 sur place ou à emporter

Fermé le mardi soir - mercredi - samedi matin
 18 Rue A. Briand
55700 STENAY - 03 29 83 62 25

TABAC - PRESSE - LOTO

PLUN Alain

PAPETERIE - CARTERIE - CADEAUX
 MONTRES - BIJOUX FANTAISIE
 MAROQUINERIE
 "SOUVENIRS VAL DUNOIS ET LORRAINE"
 • PHOTOCOPIES •
 COLIS MONDIAL RELAIS
DUN-SUR-MEUSE 03 29 80 84 31

Sarl DELSAUT
VSL - Ambulances - Taxi

Beauclair 55700
Tél : 03 29 806 806

Anne Baston
 COIFFURE À DOMICILE
 HOMMES • FEMMES • ENFANTS

SECTEUR
DUN/STENAY

06.80.88.06.95

DG

Denis Gattuso
 Entreprise de Peinture
 Revêtements de Sols
 Ravalements de Façades

MOUZAY • 55700 STENAY
 Tél. 03 29 80 30 40
 Fax 03 29 86 52 28

Arbell
 Sylviane JOFFIN
 CHAUSSURES

GRAND CHOIX DE CHAUSSURES
 Pour hommes • femmes • enfants

4 Place Jean Ance! • 55700 STENAY
 ☎ 03 29 80 43 92



BRIDET Frères

S.A.R.L.

PEINTURE
intérieur & extérieur
VITRERIE - DECORATION
REVETEMENTS DE SOLS

3 bis Rue du Château - 55110 MURVAUX
Tél / Fax : 03 29 80 89 40
email: bridetfreres@orange.fr



Décoration de véhicule
Enseignes
Eclairage LED
Panneaux
Vitrines
Cartes de visite - Flyers
Textiles...

lmarco3@hp.fr 55110 Sivry sur Meuse
03 29 85 89 76 - 06 31 55 44 41

KERMANE Sébastien

COUVERTURE - ZINGUERIE
CHARPENTE - MAÇONNERIE
RAMONAGE - DEBISTRAGE ...

7 chemin de l'Espérance - 55110 Vilosnes
07 50 24 23 30



Couverture - Charpente - etc

compagnon.artisanal@wanadoo.fr

Tél. : 03 29 80 34 55
Stenay - Verdun



NININ FRÈRES

nininfres55@orange.fr

Avenue de Verdun
55700 STENAY
Tél: 03 29 87 00 29



Heures d'ouvertures

Lundi: 13h30 - 19h00
Mardi-Vend: 8h - 12h / 13h30 - 19h
Samedi: 8h - 12h

GARAGE du CENTRE

MECANIQUE et CARROSSERIE TOUTES MARQUES
VENTE NEUF et OCCASION - DEPANNAGE

4, porte de Bourgogne 55700 STENAY

Tél: 03 29 80 30 08 Port: 06 75 35 87 95
Fax: 03 29 80 33 65

email: garageducentre.stenay@orange.fr

MOTRIO

Spécialiste du VEHICULE UTILITAIRE



BOULANGERIE - PATISSERIE NOEL

55110 DANNEVOUX
Tél 03 29 85 87 80

LA MIE NOEL

51 route National
55110 SIVRY SUR MEUSE
Tél 03 29 85 82 04

SAS BTP GERARD

Travaux publics, Voirie, Maçonnerie

A votre service

Damien GERARD

Z.I. Chanzy - Chemin du Groseillier - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 47 31 - Port. 06 71 70 32 96
gerard.philippe@wanadoo.fr - Fax. 03 29 80 39 15

SARL



Couverture - Zinguerie
Charpente traditionnelle
et industrielle

5 rue des Chenevières 55110 AINCREVILLE
Tél. 03 29 80 88 67

Achat Vente tous véhicules

Mécanique & entretiens

MJS Motors

2 bis grande rue
55700 Brauennes

Prestation Carte grise
+336 48 78 22 64

+336 78 02 27 55

mjsmotors@orange.fr



Artisan Boulanger - Pâtissier

TISSERAND P

03 29 80 95 17

Spécialités :
Pâté lorrain



55110 DUN SUR MEUSE

MEUSE NAUTIC

à Dun-sur-Meuse - Ouvert du 1^{er} mai au 31 octobre

- Location de bateaux habitables de 4 à 8 personnes sans permis
- Possibilité de promenades ou séjours

Idéal pour découvrir la Meuse autrement en famille ou entre amis

☎ **03 29 80 90 48 / www.dun-sur-meuse-com**



Camping du LAC VERT PLAGE

à Doulcon - Ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre

Aire de jeux pour enfants - Toboggan aquatique de 50 mètres
Pédalos - Laverie - Location de chalets 6 personnes
Bowling - Animations - Bar - Restauration rapide

☎ **03 29 80 90 38 / www.lacvertplage.fr**





Communauté de Communes
du Pays de
Stenay et du Val Dunois

CODECOM
6d avenue de Verdun
55700 STENAY
03.29.80.31.81

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Antenne de Doulcon
7 rue de la Meuse
55110 DOULCON
03.29.80.90.48



La remise des prix du Concours Général Agricole des Pratiques Agro Écologiques "Prairies et Parcours" (millésime 2019) s'est déroulée le 6 décembre 2018. La CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois a souhaité devenir organisatrice de ce concours national pour souligner les savoir-faire des éleveurs sur le territoire, permettant de concilier production agricole et conservation de la biodiversité.

Le classement est le suivant : 5^e prix GAEC La Miellée (Mr et Mme DOYEN), 4^e prix André HIBLOT, 3^e Thomas GAILLARD, 2^e GAEC du Jardin Vert (Ms GRUSELLE), 1^{er} EARL de la Caure (Frédéric et Delphine DUPUIS).

Crédit photo : Julien JACQUET

Mail : accueil@ccstenaydun.fr - Site : www.cc-paysdestenay-valdunois.fr/



Rejoignez-nous sur la page Facebook **CodecomStenayValDunois**

